

## CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD - Sandrine DOMINGUES - Serge PETIT –Marc-Antoine FABRE – Vincent LAURAND – Jérémy THEVENET - Sarah THEVENET – Véronique GERBE - Valérie VERNAY - Christophe DALLERY

Absent excusé : Nicolas CARRIE – Vincent GLON

Absents : Jean-Louis MARGOTTON

Secrétaire : Jérémy THEVENET

Afin de répartir correctement les crédits de la DM, les délibérations suivantes ont été prises conformément aux décisions préalables du conseil municipal ou du CCAS

### 2022-05-01 Histoire et patrimoine : subvention

Monsieur le maire rappelle la décision du conseil du 24 novembre 2021 relative à la réalisation des totems (bornes explicatives) pour le sentier historique de l'association Histoire et Patrimoine.

Il avait été convenu de l'apposition du logo de la commune sur les totems et une subvention de 800 €.

Le conseil municipal : - ACCORDE une subvention de 800 € à l'association Histoire et Patrimoine

- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/6574

### 2022-05-02

#### **Subvention voyage scolaire** (Sou des Ecoles)

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa décision de principe de subventionner, à hauteur de 20 €/enfant, le voyage scolaire organisé pour les classes de CP à CM2 soit 62 élèves pour partir à la Bourboule dans le cadre d'une classe transplantée.

Considérant la demande de l'école pour une prise en charge par le CCAS de Noailly à hauteur de 5 €/enfant.  
Considérant que le CCAS a été dissous et que l'excédent de clôture a été reversé à la commune,

Le Conseil Municipal : - ACCORDE une subvention de 25 € par élève destinée à financer le voyage scolaire soit 1 550 € - DIT qu'elle sera versée au Sou des Ecoles de Noailly

- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/6574

### 2022-05-03

#### **Sortie piscine** (Familles Rurales de St Germain-et communes alentours)

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, l'association « Familles Rurales » sollicite une subvention au CCAS pour les sorties piscine des enfants de Noailly. Elle prend en charge le transport et une partie des cours de natation. Les familles financent l'entrée à la piscine et l'autre partie des cours.

Pour l'année 2021, 16 enfants ont bénéficié de ces sorties.

Considérant la décision du CCAS du 28/08/2018 de fixer à 10 €/enfant la subvention à l'association,  
Considérant que la subvention 2021 n'a pas été versée,

Considérant la dissolution du CCAS par délibération du 23/02/2022 et le reversement de l'excédent de clôture à la commune,

Mercredi 18 mai 2022

le conseil municipal : -DECIDE à compter de 2022, de fixer à 10 € par enfant, la participation allouée à l'association Familles Rurales de St Germain-et communes alentours qui organise des sorties piscine à Roanne.

- ACCEPTE au titre de 2021, une subvention de 160 € à l'association « Familles Rurales » pour les sorties piscines.

- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/6574

#### 2022-05-04 Décision modificative

Il est proposé de prendre en compte le résultat du CCAS, dissous par délibération du 23 février 2022 soit 5 238.63 € et l'inscription de crédits supplémentaires comme suit :

RF c/ 002 (excédent)	5 238.63	RI c/10222 (FCTVA)	22 000 €
DF c/615231 (entretien voirie)	2 000 €	DI c/2182-117 (mat div)	5 000 €
DF c/ 6574 (subv asso)	2 510.00 €	DI c/ 2188-125 (trav école)	1 000 €
DF c/022 (dépenses imprévues)	728.63 €	DI c/ 2188-156 (log. Epicerie)	1 000 €
		DI c/2315-155 (aire camping cars)	10 000 €
		DI c/020 (dép imprévues)	5 000 €

#### 2022-05-05 Evaluation des charges transférées à RA dans le cadre du transfert de la médiathèque du Coteau

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la ville du Coteau a transféré sa médiathèque à Roannais Agglomération (RA) au titre des compétences facultatives « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et « action culturelle-lecture publique ».

Suite à ce transfert, la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), dans sa réunion du 04 mai 2022 a déterminé le montant des charges transférées.

Son rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres (donc soit les 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale, soit la 1/2 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population).

Monsieur le maire présente les conclusions du rapport, et le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport définitif de la CLECT concernant le transfert de la médiathèque du Coteau à RA.

2022-05-06

#### Amendes de police VC n°10 ( Rue de Varennes)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le Conseil Départemental répartit le produit des amendes de police aux collectivités qui entreprennent des travaux de sécurité routière.

Il précise que la circulation sur la voie communale n° 10, Rue des Varennes (entre la mairie et la salle Eugénie Thévenet [garderie] avant accès au parking de la MTL), devient dangereuse du fait de la vitesse excessive des véhicules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE de programmer des travaux de sécurité routière sur la VC n° 10 – Rue des Varennes
- DECIDE de l'acquisition de coussins berlinois pour un montant HT de 1206 €
- SOLLICITE du Conseil départemental une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget.2022.

**2022-05-07 Autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux**

Sandra Archimbaud informe que la délibération fixant ces autorisations d'absences avait été prise en 2002 et que depuis les textes réglementaires ont changé. Bien que les autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux ne soient soumises à aucun texte et restent à l'appréciation de l'employeur, le comité technique paritaire intercommunal (CTI) du Centre de Gestion de la Loire a fait en 2017 une proposition médiane par rapport aux prescriptions du code du Travail (qui est le seuil minimal).

Considérant qu'il n'existe pas de nomenclature précise, et  
 VU l'avis favorable du CTI en date du 28/05/2021 ;  
 le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres

- DECIDE d'appliquer comme suit les autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux,:

<b>Mariage – remariage - PACS</b>	de l'agent	4 jours
	des enfants	1 jour
<b>Naissance (ou adoption)</b>		3 jours
<b>Décès</b>	du conjoint, du concubin ou du PACS	3 jours
	des enfants	5 jours
	enfants de moins de 25 ans	7 jours
	des enfants du conjoint (y compris PACS)	Néant
	des parents et parents du conjoint (y compris PACS)	3 jours
	des frères et sœurs	3 jours
	des grands-parents	1 jour
Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant		2 jours

-DIT que l'autorisation d'absence est rattachée temporellement à l'événement

- DIT que l'autorisation d'absence ne donnera pas lieu à compensation si non prise

**Informations diverses :****\* Bâtiments communaux**

- Eglise : RDV avec l'expert et l'assureur le 23 mai
- Maison Girin : le propriétaire n'ayant pas donné suite au courrier du 30/04/2022 , le conseil décide de lancer la procédure de péril imminent
- Bilan expo photos : 110 votants ayant choisit une photo de Jacquelin BESSON – l'expo a eu de bons retours
- - MTL : réunion le 23 mai pour étude des dossiers de demande de subventions à déposer avant le 30 juin

**\* voirie**

- Lot Les Coureaux : début des travaux de voirie en septembre
- Projet verger communal et jardin éducatif dans le pré de la Glacière (3 380 m<sup>2</sup>) dit « pré Puzeaud » - Rue des Varennes au lieu dit- Beauvallon : un appel à bénévole est lancé – différentes idées sont émises (potager – jardin partagé)
- Rencontre avec un élu du Coteau au sujet des jardins partagés
- Aire de camping-cars : devis entre 12 000 et 22 000 € pour le terrassement et fleurissement –
- Chicanes RD4 (vers Lion d'Or) : devis de fleurissement pour 1200 €

Mercredi 18 mai 2022

- Installation de totems par l'association histoire et Patrimoine – un agent de la commune sera mis à disposition. Il est précisé que l'agent sera accompagné d'un ou plusieurs membres de l'association afin de l'assister sur l'installation des totems. Le descriptif de chaque totem sera envoyé à tous les membres du conseil par mail.
- Eclairage public : début des travaux le 30 mai

### Questions diverses :

- Conseil municipal enfants : 7 enfants (sur 8) sont venus à la commémoration du 8 mai et ont entamé l'hymne nationale
- Classe découverte de l'école élémentaire : remerciement des enfants
- Intervention de M. Petit : réunion à la Bénisson-Dieu sur le devoir de mémoires – l'association pourrait faire une exposition sur les anciens combattant à Noailly en faisant participer les habitants et les enfants – La commune de la Bénisson-Dieu a fait une stèle qu'elle va inaugurer prochainement
- Cérémonie du Souvenir Français à Charlieu le 21 mai à 14h30
- Accueil des nouveaux habitants (Fabre M) : pourquoi attendre les vœux du maire ? M. Meunier émet l'idée d'un accueil lors de la fête patronale (voir avec le président du comité des fêtes)

### Compte-rendus de commissions

- Aménagement du territoire :( Ch Dallery ) nouvelle loi climat /résilience – peu de participants au groupe de travail - le SCOT sera révisé en 2026 et le PLUi devrait être initié en 2027 - la TA (Taxe aménagement) doit être reversée à l'EPCI
- Fil de Noailly : distribué en juin et pause estivale en juillet /aout
- Circuit VTT : inauguration le 08 juillet à Renaison – un plus grand circuit est prévu
- Commission cantine : réunion le 31 mai pour les menus de juin juillet – faire le point sur le choix des fournisseurs de viande pour septembre

Il est rappelé que les commissions communales sont ouvertes aux habitants

Séance levée à 21 h 10